

d'un bon pied



La microcrèche de Coaraze qui a ouvert ses portes le 2 septembre s'inscrit dans un projet global dédié à la jeunesse. (Photo C.L.)

Une dynamique pour les bénéficiaires...

De la garde à domicile pour quelques heures seulement à la place en crèche pour toute la journée, l'éventail des services offerts en matière de petite enfance ne cesse de s'ouvrir, dans le Var comme les Alpes-Maritimes. Y compris dans l'arrière-pays. La preuve par l'exemple : confier son nourrisson pour 1,28 € de l'heure est désormais possible à Coaraze, joli village de la vallée du Paillon habité par 733 personnes. Depuis le 2 septembre, une microcrèche pouvant accueillir jusqu'à dix enfants de deux mois à quatre ans vient d'y ouvrir ses portes. Un bel exemple de réalisation innovant en termes de services à la personne qui a pu se concrétiser grâce au travail, main dans la main, de l'ADMR, de la commune, du conseil général, du conseil régional et de la CAF.

Tous secteurs confondus, en trois ans, l'ADMR, acteur historique de la micro-économie et on espère faire école. »

www.admr.org

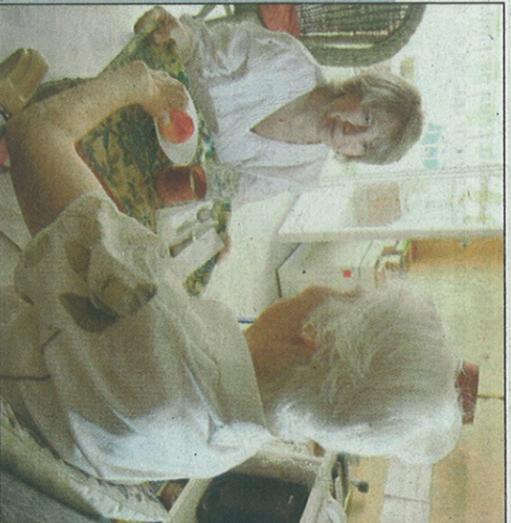
rique de l'aide à domicile (600 salariés dans le 06), a créé 92 emplois dans le département en instaurant de nouvelles activités, de nouveaux services. La petite enfance est un de ses axes de développement. Et si la microcrèche de Coaraze est une première pour l'ADMR des Alpes-Maritimes, Gilles Piazza ne cache pas son souhait d'en voir d'autres apparaître dans les années à venir. « On a mis un an à passer du projet à sa concrétisation, ça a été rapide mais c'est vraiment le type de service qui ne fonctionne que parce qu'il se fait en partenariat. »

... et les professionnels

Comment être sûr que nos proches les plus dépendants sont bien accompagnés quand on ne peut pas s'occuper d'eux en continu ? On touche au volet historique de l'aide à domicile. La branche la plus ancienne des services s'est organisée autour des personnes fragiles et dépendantes, de 0 à 3 ans, puis les personnes de plus de 70 ans. Dans ce secteur aussi, la loi Bortolo a fait gonfler le flot des demandes d'agrément déferlant sur le bureau de la déléguée départementale de l'agence nationale des services à la personne. Là encore, le

nombre de structures a doublé. Parmi elle, l'association Aidom Services, spécialisée dans le maintien à domicile depuis 2004 à Cagnes-sur-Mer. « La population vieillissant, on sent les besoins des ménages plus pressants », indique Daniel Maguin. De 2004 à 2008, on a connu une montée en charge exponentielle. On est dans un secteur hyper-concurrentiel où l'on trouve de tout. Parmi toutes les possibilités, je conseille aux personnes qui cherchent une auxiliaire de vie de passer par un prestataire agréé pour des questions de professionnalisme. »

(Photo Franz Chavaroché)



Daniel Maguin croit beaucoup à ce segment. En interne, il a misé sur la VAE (validation des acquis de l'expérience) pour fidéliser son personnel et favoriser l'ascenseur social. Le secteur est confronté à un turnover des salariés. Tra-vailler auprès des personnes dépendantes n'est pas

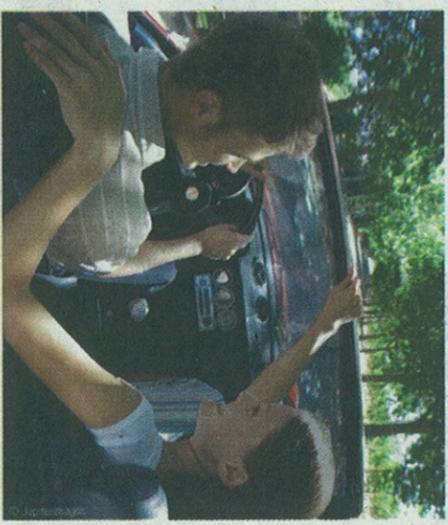
épanouissant pour tout le monde. On a besoin de personnes motivées et obtenir un diplôme, passer de l'auxiliaire de vie au statut d'aide-soignante, voire d'infirmière peut y contribuer fortement. On a tous à y gagner.

www.aidomservices.org

Le conseil de l'AGPM

Publicité

Les dessous du tarif de votre assurance auto



A10C157 - L'ÉCO SEPTEMBRE 2010

Bien souvent, le prix est l'élément fondamental dans le choix d'un contrat d'assurance auto. Sachez cependant qu'une faible prime laisse présager des garanties peu étendues et des sommes importantes à déboursier en cas de sinistre.

En premier lieu, c'est évidemment le nombre et l'étendue des garanties choisies qui déterminent le prix de votre assurance. Une assurance au tiers (la garantie minimum obligatoire) vous reviendra moins cher qu'une assurance tous risques. Vérifiez aussi les garanties incluses car certaines proposées en option (comme l'assistance) sont pourtant indispensables. L'assureur tiendra également compte du montant de la franchise choisie. Une franchise correspond à la somme qui reste à votre charge en cas d'accident responsable ou de sinistre sans tiers.

Profil, voiture, région... tout est pris en compte
Toutefois, même avec un contrat identique, vous ne paierez probablement jamais le même prix que votre voisin. Pourquoi ? Tout simplement parce que tout le monde ne présente pas les mêmes risques face à un sinistre. Grâce à des statistiques, les assureurs vont pouvoir déterminer des degrés de risque en fonction des profils de leurs clients et des véhicules à assurer. Le tarif de base de votre prime sera donc directement lié à des éléments personnels que vous communiquez à votre assureur lors de la souscription.

- votre prime d'assurance pourra être moins élevée si :
- vous détenez votre permis de conduire depuis plusieurs années et que vous n'avez pas eu d'accident responsable;
 - vous n'utilisez pas votre véhicule dans un cadre professionnel.
- A l'inverse, dans l'ensemble, les jeunes ont plus d'accidents que les conducteurs plus expérimentés, leur prime est donc majorée.
- votre prime est également calculée selon l'endroit où vous vivez : certains secteurs comptabilisent plus de vols que d'autres, l'assurance auto y est donc plus chère. Enfin, votre véhicule (marque, modèle, valeur, puissance...) est aussi un élément déterminant.

Le poids des taxes
Sur ce tarif de base, il faut ensuite ajouter différentes taxes... qui font considérablement gonfler le montant de votre prime. Sachez que les taxes représentent plus de 30 % de la part de votre prime correspondant à la garantie « responsabilité civile ».

Le bonus / malus
Mais ce n'est pas fini, ce tarif de base pourra ensuite être revu à la baisse par le jeu du bonus ou à la hausse... en cas de malus.

Avant de choisir votre assureur, prenez le temps de regarder en détail le contrat qu'il vous propose. Le prix à payer ne se calcule pas seulement à la souscription. Il faut évaluer ce qui reste à votre charge en cas de sinistre. Ce qui coûte moins cher au départ coûte bien souvent plus cher à l'arrivée.

Renseignements sur www.agpm.fr ou 32 22*

* 32 22 depuis la France métropolitaine (appel gratuit) et le + 33 4 84 81 57 57 depuis l'étranger (Drom, Pom inclus)